



municipalité de  
**SAINT-ROCH-OUEST**

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,**

En date du 20 décembre 2011, lors de la séance spéciale, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 103-2011 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal, 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30)

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille onze.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le *mercredi 21 décembre 2011, entre 13 heures et 16 heures*. En foi de quoi, je donne ce certificat ce *mercredi 21 décembre 2011*.

Sherron Kollar,  
Directrice générale